

# Chaffault (du)

Poitou 1760

PROCÈS-VERBAL DES PREUVES DE LA NOBLESSE DE **JULIEN-ALÉXIS DU CHAFFAULT**, AGRÉÉ PAR LE ROI POUR ÊTRE ADMIS AU NOMBRE DES GENTILSHOMMES QUE SA MAJESTÉ FAIT ÉLEVER DANS L'HÔTEL DE L'ECOLE ROYALE MILITAIRE <sup>1</sup>.

*De sinople à un lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.*

**I<sup>er</sup> Degré. Produisant.** Julien-Aléxis du Chaffault, 1760.

Extrait des registres des batêmes de la paroisse de Saint-Jean de Montaigu (en Poitou), portant que **Julien-Aléxis** fils légitime de messire Louis-Charles du Chaffault de la Gastière, lieutenant de vaisseaux du Roy, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, et de dame Pélagie de la Roche St André son épouse, naquit le huit février mil sept cent cinquante et fut batisé le lendemain. Cet extrait signé du Chastenier, curé de Montaigu, et légalisé.

**II<sup>e</sup> Degré. Père,** Louis-Charles du Chaffault de la Gastière, Pélagie de la Roche St André, sa femme, 1781.

Contrat de mariage de messire **Louis-Charles** du Chaffault, chevalier, seigneur de la Gastière, demeurant au château de la Senardièrre, paroisse de Boufferré, en Poitou, fils de messire Aléxis-Augustin du Chaffault, chevalier, seigneur de la Senardièrre, et de dame Marie Boux, accordé le quatre décembre mil sept cent trente et un avec demoiselle **Pélagie de la Roche St André** sa parente des 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> degré, fille de messire Louis-Gilles de la Roche St André, chevalier, seigneur des Gannuchères, chambrette, etc, capitaine de vaisseaux du Roy, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, et de dame Charlotte de St Legier, demeurante en la ville de Montaigu où ce contrat fut passé devant Gautreau, notaire royal.

Extrait des regîtres des batêmes de la paroisse de St Vincent de Nantes, portant que Louis Charles fils de messire Aléxis Augustin du Chaffault, seigneur de Besné, et de dame Marie Boux son épouse, naquit le vingt neuf février mil sept cent huit et fut batisé le lendemain. Cet extrait signé Bellanger, prêtre, vicegèrent de St Vincent de Nantes, et légalisé.

**III<sup>e</sup> Degré. Ayeul.** Aléxis-Augustin du Chaffault de la Senardièrre, marie Boux sa femme, 1704.

Contrat de mariage de messire **Aléxis-Augustin** du Chaffault, chevalier, seigneur du Plessis-de-Besné, fils aîné de messire Claude du Chaffault, chevalier, seigneur de la Senardièrre, et de dame Marie de la Roche St André, demeurant à la maison noble de la Senardièrre, paroisse du Boufferré, évêché de Luçon en Poitou, accordé le cinq de may mil sept cent quatre avec demoiselle **Marie Boux**, fille de Julien Boux, ecuyer, seigneur de St Mars-de-Coustais, conseiller du Roy, chevalier d'honneur au siège présidial de Nantes, et de dame Marie Baudouin, demeurante en la ville de Nantes où ce contrat fut passé devant Alexandre, notaire royal en la dite ville.

1. Transcription d'Amaury de la Pinsonnais pour Tudchentil en février 2011, d'après le Ms français 32065 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9006847b>).

Extrait des regîtres des batêmes de la paroisse de S<sup>t</sup> Jean de Montaigu en Poitou, portant qu'Aléxis Augustin fils de messire Claude du Chaffault, chevalier, seigneur de la Senardièrre, etc, et de dame marie de la Roche St André son épouse, naquit le vingt et un Août mil six cent quatre vingt et fut batisé le même jour. Cet extrait signé Douteau curé de S<sup>t</sup> Jean de Montaigun et légalisé.

**IV<sup>e</sup> Degré. Bisayeul.** Claude du Chaffault de la Sénardièrre, Marie de la Roche S<sup>t</sup> André sa femme, 1677.

Contrat de mariage de haut et puissant messire **Claude** du Chaffault, chevalier, seigneur de la Senardièrre, du Plessis-Benné et de Bainé, demeurant en sa maison noble de la Senardièrre, paroisse de Boutferré, fils de haut et puissant messire Jacques du Chaffault, chevalier, seigneur de la Senardièrre, de la Mouillonnièrre, etc, et de dame Marthe Blanchet, veuf en premières noces de dame Madelène Jousseau de Coulboureau, accordé le seize décembre mil six cent soixante et dix-sept avec demoiselle **Marie de la Roche S<sup>t</sup> André**, fille de haut et puissant messire Gilles de la Roche S<sup>t</sup> André, seigneur de la Haye, chevalier des ordres de Christ et de S<sup>t</sup> Michel, capitaine et chef d'escadre des armes navalles, et de dame Gabrielle Brigide d'Escoubleau de Sourdis sa veuve, demeurante en la ville de Montaigu où ce contrat fut passé devant Billot notaire.

Jugement rendu le vingt-quatre septembre mil six cent soixante sept par Jaques Honoré Barentin, chevalier, seigneur d'Hardiviliers, commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roy en la généralité de Poitiers, et spécialement pour la representation des titres de noblesse, par lequel il ordonne que Claude du Chaffault, ecuyer, sieur de la Senardièrre, demeurant audit lieu de la Senardièrre, paroisse de Boutferré, jouira en qualité d'écuyer de tous les privilèges, honneurs et exemptions attribuées aux nobles du royaume, ensemble sa postérité, et qu'il sera inscrit dans le catalogue des gentilshommes de la dite généralité de Poitiers. Ce jugement signé Barentin.

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, et en cette qualité Commissaire du Roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves de l'Ecole royale militaire,

Certifions au Roi que **Julien-Aléxis du Chaffault** a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans l'Hotel de l'Ecole royale militaire, ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés et visés dans ce procès-verbal que nous avons dressé et signé à Paris le dixième jour du mois de may de l'an mil sept cent soixante.

[Signé : ] d'Hozier de Sérigny.